

**Service instructeur**

DEAA - service attractivité des territoires

**Service consulté**

**ACCORD AU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU  
MARKSTEIN GRAND-BALLON  
POUR LA REALISATION D'UN EMPRUNT**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de donner au syndicat mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon (SMMGB) l'accord du Département pour la réalisation d'un emprunt d'un montant de 400 000 €, dans le cadre du financement d'opérations d'acquisitions de terrains ainsi que de travaux contribuant à l'attractivité des sites.

**Demande d'autorisation d'emprunt du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon (SMMGB)**

Dans le cadre des opérations d'aménagement relatives au programme pluriannuel engagé, le Syndicat Mixte a procédé à l'acquisition de terrains et réalisé des travaux nécessaires au renforcement de l'attractivité des sites du Markstein et du Grand-Ballon, pour un montant total de 406 053 €, selon le tableau ci-après :

<b>SITE DU MARKSTEIN</b>	<b>DEPENSES DU SYNDICAT €</b>
AMO	60 500
PISTES	14 093
ACHAT DE TERRAIN	146 000
<i>TOTAL MARKSTEIN</i>	<i>220 593</i>
<b>SITE DU GRAND-BALLON</b>	
ACHAT DES REMONTEES MECANIQUES Non récupération de la TVA	112 000
RETENUE COLLINAIRE TVA	73 460
<i>TOTAL GRAND-BALLON</i>	<i>185 460</i>
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>406 053</b>

Ces opérations ont été financées par le Syndicat Mixte sur sa ligne de trésorerie, et afin de réduire cette dernière, le Comité Syndical a décidé lors de sa séance plénière du 7 décembre 2016, de souscrire un emprunt de 400 K€ pour le financement de ces opérations.

### **Mode de financement des annuités de l'emprunt**

Un appel aux organismes de financement a été lancé, et après étude, l'offre la plus avantageuse est celle du Crédit Mutuel aux conditions ci-dessous :

- Montant : 400 000 €
- Durée : 15 ans
- Echéances constantes trimestrielles en capital et intérêts
- Taux fixe de 0.90 %
- Remboursement anticipé possible à chaque échéance avec préavis de 1 mois et moyennant le paiement éventuel d'une indemnité actuarielle due uniquement en cas de baisse des taux sur le marché
- Commission et frais : 0,10 % du montant accordé payables au déblocage des fonds, soit 400 €.

Conformément à ses dispositions statutaires (*article 2*), le Syndicat Mixte doit solliciter l'accord de ses membres (Département du Haut-Rhin et les Communautés de Communes de la Région de Guebwiller d'une part et de la Vallée de Saint-Amarin d'autre part) via une délibération pour réaliser cet emprunt. La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin a donné son accord au Syndicat Mixte par délibération du 20 décembre 2016, et la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller par délibération du 22 décembre 2016.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de donner au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon l'accord du Département du Haut-Rhin pour effectuer un emprunt de 400 000 € en vue du financement des opérations précitées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN